


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SE**

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 061-200068856-20240425-2024_04_097-DE



Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Convocation du 17.04.2024
Affichage du 17.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes des Menus suite à la convocation du 17.04.2024, affichée le dix-sept avril 2024.

Etaients présents : Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Patrick en remplacement de M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, M VIANDIER Marcel.

Etaients absents-excuses : M BAILLIF Christian (donne pouvoir à M VIANDIER Marcel), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaients absents-non excuses : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.04.097

MUSEALES : CONSULTATION D'UN PROGRAMMISTE, DEMANDE DE SUBVENTION

Les Muséales, Vitrine culturelle des Hauts du Perche, se doivent de devenir un lieu vivant ouvert à tous les publics et à nos habitants afin que chacun puisse découvrir, rencontrer, partager ou s'approprier des savoirs.

Notre souhait est de voir évoluer notre musée pour en faire un tiers lieu culturel pour tous. Nous avons conscience comme le disait André Malraux que la « culture est l'héritage de la noblesse du Monde » (Discours prononcé lors d'une conférence à l'université de Montréal au Québec le 15 octobre 1963).

Notre projet est d'engager une mutation de notre musée pour en faire un site multiculturel facteur d'ouverture à la culture au sens large, à la valorisation de l'histoire de notre territoire dans un soucis permanent d'échange et de transmission.

Afin de créer une dynamique autour des Muséales, de maîtriser nos coûts, de rendre un service de qualité à notre population autour d'un lieu unique, la commission Muséales propose une restructuration des espaces pour que la médiathèque, la ludothèque et l'office du tourisme intègre le bâtiment des Muséales.

A ce jour, et après des recherches et visites, la commission Muséales propose de faire appel à un programmiste (conformément aux dispositions du Code de la commande Publique le cas échéant) afin

qu'il assiste la collectivité à exprimer et justifier son objectif opérationnel et sa mise en œuvre.

Le programmiste aidera la collectivité à formaliser la demande pertinente et équilibrée, à l'issue de l'analyse des avantages et des inconvénients de chaque paramètre et option possible.

Le programmiste ne se substituera pas au maître d'ouvrage et devra l'éclairer sur les conséquences des choix qui s'offrent à lui afin que les Muséales soit un projet « innovant », lieu numérique et interactif comprenant des salles d'expositions, une médiathèque/ludothèque, un musée, un coin entreprise, un espace multimédia, une boutique.

L'objectif étant que les Muséales soient un équipement correspondant aux besoins et attentes des habitants et des visiteurs, que ce lieu soit le marqueur fort de l'identité du territoire « Emigration Percheronne au Canada ».

Le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Consultation, analyse, attribution et notification dumarché	Mai/Juin 2024
Définition du programme chiffrage	Fin novembre 2024
Dépôts des demandes de subvention	1 ^{er} semestre 2025
Début des travaux	2025
Mise en service de l'équipement	1 ^{er} trimestre 2026

A ce stade, il convient de choisir un programmiste afin que celui-ci éclaire la collectivité sur les conséquences des choix qui s'offrent à elle.

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat, de la région, du département mais également de partenaires tels que la CAF.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette opération
- **D'APPROUVER** le pré-programme pour la mutation des Muséales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment pour désigner le programmiste,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions ou co-financement auxquelles la collectivité peut prétendre et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,

Emmanuel LE SECO

